

Monsieur Jean-Paul DUPRE, Maire, communique

De nouveaux dispositifs, complémentaires au Contrat de ville, vont donner à la Commune les moyens de renforcer l'attractivité et de poursuivre la dynamisation du centre-ville.

Dans la vie d'une municipalité, il y a en premier lieu la gestion quotidienne des services à la population. Dans cette période si particulière, nous devons assurer la protection sanitaire de nos concitoyens et faciliter le redémarrage des activités économiques, sociales, culturelles et éducatives.

Mais la mission d'une municipalité est aussi de préparer l'avenir à moyen et long terme, semer les graines, construire les fondations des projets futurs. La Commune de Limoux, alliée à la Communauté de communes du Limouxin, se positionne en 2020 sur **des nouveaux dispositifs qui vont donner à la Ville et au Territoire les moyens de poursuivre leur développement.**

Premier dispositif : un contrat « Bourg centre » va être signé avec la Région Occitanie. La Région apportera des aides renforcées à la Commune et la Communauté de communes pour le financement de leurs investissements en 2020 et 2021 : travaux d'aménagement des rues Jean-Jaurès et des Augustins, poursuite de l'aménagement de la route de Chalabre, renforcement des aides aux propriétaires pour la mise en valeur des façades dans le centre-ville. Ce dernier point est important. Suite à la décision du Conseil Municipal le 15 juin, le taux de subvention actuel de 30 % passe à 55 % dans le centre-ville, notamment dans les rues faisant l'objet de travaux de rénovation. La mise en valeur des rues doit être globale : réseaux, voie de circulation, façades, mobilier urbain... pour retrouver le plaisir de la déambulation et des achats en ville.

Nous avançons également sur **un deuxième dispositif : une convention d'Opération de Rénovation du Territoire (O.R.T.)** avec l'Etat qui va nous donner les moyens d'agir pour améliorer l'habitat dans le centre-ville. Les propriétaires qui souhaiteront acheter ou rénover pour louer pourront bénéficier des exonérations fiscales du dispositif « Denormandie », jusqu'à 21 % du coût de l'achat + travaux pour une mise en location de 12 ans.

Les bailleurs sociaux seront également concernés par cette convention d'O.R.T., avec des mesures favorisant la possibilité de réaliser des opérations mixant de la location et de l'accession à la propriété. Plusieurs opérations sont à l'étude en centre-ville représentant une cinquantaine de nouveaux logements dans des immeubles aujourd'hui vacants et dégradés.

Les propriétaires occupants disposant de ressources modérées pourront être aidés pour la rénovation énergétique de leur logement, dans la continuité de l'action en cours menée depuis 2018 par le Département. Depuis deux ans, plus de 60 propriétaires de Limoux ont bénéficié des aides cumulées de l'Etat (Anah), de la Région (Ecochèque

logement), du Département et de la Communauté de communes du Limouxin pour améliorer la qualité énergétique de leurs logements.

Ces dispositions importantes pour la rénovation de l'habitat seront opérationnelles début 2021, pour pouvoir agir globalement sur les espaces publics et privés et poursuivre efficacement le travail engagé pour redonner vie et beauté au centre-ville de Limoux.

Nous sommes également candidat pour bénéficier d'**une opération « 1001 gares » proposée par la SNCF**. Cette action a pour objectif de valoriser les gares des petites villes en accueillant dans leurs locaux disponibles de nouvelles activités en lien avec l'accueil des touristes, la vie culturelle et économique... La gare de Limoux offre une capacité d'accueil de 200 m² et nous réfléchissons avec la SNCF aux possibilités d'y implanter un espace « mobilité » multimodal desservant la Commune et le Limouxin.

Enfin, le Contrat de ville signé en 2015 avec l'Etat, la Région, le Département et qui devait s'achever initialement le 31 Décembre 2020 a été prolongé de deux ans, jusque fin 2022. C'est pour les commerçants et les artisans du centre-ville une bonne nouvelle, celle de la prolongation des exonérations fiscales (Contribution Foncière des Entreprises et Taxe Foncière sur les locaux accueillant les boutiques). Nous aurons encore pendant deux ans le soutien des 18 signataires du Contrat de ville pour financer des actions économiques, éducatives, sociales et culturelles dans le quartier prioritaire (centre-ville, petite ville, Saint Antoine). C'est le Contrat de ville qui permet notamment la création des boutiques relais permettant l'accueil de nouvelles activités économiques en centre-ville et le développement d'une marque commerciale « Limoux'in » pour les produits et les services originaux et de qualité.

Jean-Paul DUPRE

18 juin 2020